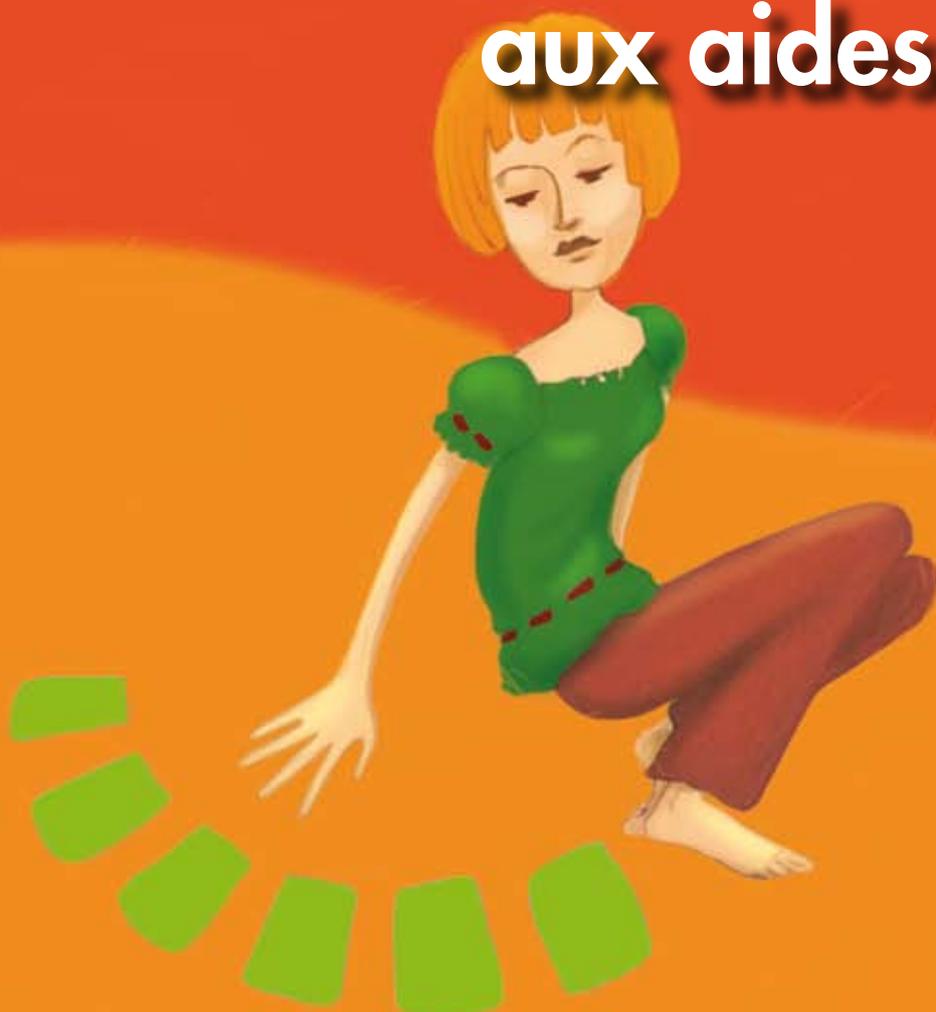


# Bruxelles

## Santé

Périodique trimestriel, paraît en mars, juin, septembre, décembre - N° 62 avril - mai - juin 2011 - ISSN 1371 - 2519

### Le non-recours aux aides sociales



## sommaire

### en direct de...

La Cité Forest Vert 2

### dossier

Le non-recours  
aux prestations  
et à l'aide publiques 7

### initiative

"Mon petit coin" 14

### hors champ

Quelques réflexions sur  
la "participation" 17

### écho du CLPS

Assu-études : une enquête  
en milieu scolaire 20

### élargissons le débat

22

### annonces

24

## La Cité Forest Vert

En 1922, l'architecte Henri Van Montfort gagne l'appel à projets concernant la construction de logements lancée par le Foyer Forestois, société de logements sociaux. Reflétant l'idéal de la société de l'entre-deux guerres, la Cité Forest Vert n'a rien perdu de son actualité : vie collective, solidarité entre voisins, activités culturelles, éducation, logement sain, nature en ville... La cité-jardin fêtera bientôt son centenaire et, à cette occasion, ses habitants ont fait le pari de concilier développement durable et valorisation du patrimoine végétal et architectural dans le respect de la vision léguée par son concepteur. Premier pas d'un projet qui se fêtera en 2022 !

La Cité Forest Vert, inaugurée en 1927, est délimitée par les avenues de la Verrerie, Kersbeek, Fléron, Général Dumonceau et par la rue de la Teinturerie. Cet ensemble de logements a été bâti pour répondre à l'exode rural et à l'afflux des nouveaux habitants qui a accompagné l'essor de l'industrie dans la commune, notamment aux alentours de la chaussée de Neerstalle aux XIXe et XXe siècles. Comme de nos jours, la question du logement se pose de manière aiguë. Insalubrité, exigüité, promiscuité, loyers prohibitifs, non accès aux prêts hypothécaires... La population ouvrière concentrée autour des usines et des ateliers est bien souvent condamnée à se loger dans des taudis sordides et chers, sans sanitaires ni eau courante, loués abusivement par de petits spéculateurs-proprétaires.

Cette situation crée de nombreux problèmes pour les pouvoirs publics comme pour le patronat : épidémie, endettement, misère, troubles sociaux, alcoolisme, épuisement et accidents sur le lieu de travail, baisse de la rentabilité... L'accès du prolétariat à un logement décent devient non seulement la garantie du maintien de l'efficacité des forces de travail au sein de l'industrie, mais aussi un facteur clé d'intégration et de paix sociale et une condition *sine qua non* de sauvegarde sanitaire pour toute la population urbaine. Pour résoudre le mal-logement des classes populaires, les pouvoirs publics vont progressivement envisager de construire eux-mêmes des habitations destinées à la location.

Ces nouvelles politiques urbanistiques s'organisent après la première guerre mondiale et des organismes sont créés pour bâtir ces futurs lotissements, comme la Société Nationale des Habitations et Logements à Bon Marché en 1919. L'objectif est double : offrir aux classes populaires la possibilité de vivre dans un logement sain et de bénéficier d'infrastructures collectives, et « industrialiser » la construction de nouvelles habitations, c'est-à-dire bâtir davantage à moindre coût. L'appel à projets lancé par le Foyer Forestois en 1922 s'inscrit complètement dans ces politiques d'interventions publiques.

## Une cité-jardin au XXe siècle

La cité-jardin Forest Vert se compose d'un ensemble de maisons de 2, 3 ou 4 chambres reliées par de nombreuses venelles et placettes formant un charmant dédale de verdure. Dès la construction, chaque maison a été pourvue d'un jardin à l'arrière et à l'avant et d'une citerne. Le programme du concours remporté par Henri Van Montfort imposait certaines contraintes : espaces publics à l'écart de la circulation et destinés aux jeunes enfants, installation collective de bains, douches, buanderies à proximité de la conciergerie, proportion de deux tiers de logements pour les ouvriers et un tiers pour les employés et la classe moyenne, respect des pentes et du dénivellement du terrain. Le projet devait également prévoir pour chaque maison un jardin assez grand pour y inclure un potager et encourager la plantation d'arbres fruitiers.

On trouve dans ce projet des préoccupations qui redeviennent actuelles ainsi que les amorces des solutions qu'on développe encore aujourd'hui : la promotion de la mixité sociale, la mise à disposition d'équipements collectifs de proximité, la place des enfants dans l'espace public urbain et le besoin d'infrastructures qui leurs soient consacrées, le potager et le verger comme moyens sains d'autonomie alimentaire familiale, l'intégration non destructrice du bâti dans le paysage local, l'importance de la nature dans la ville, la répartition humaine des maisons – suffisamment espacées pour respecter la vie privée de chaque famille mais assez proches pour créer des rapports de voisinage et une vie de quartier – et leur caractère esthétique.

## Un quartier durable au XXIe siècle

En juin 2008, quelques habitants de la cité répondent à l'appel à projets « Quartiers durables » (voir le n° 61). Leur projet fait partie des cinq sélectionnés par le jury de Bruxelles Environnement parmi 15 candidatures. Le groupe pilote est constitué de cinq habitants et d'une commerçante, vite rejoints par d'autres personnes habitant ou non le quartier. A l'automne 2008, 42 personnes ont manifesté leur soutien au projet et leur désir d'être tenues informées des activités. Des partenaires publics et privés se sont également manifestés, comme par exemple Forest Quartier Santé asbl, Adalia asbl, Le Foyer Forestois, les échevinats concernés à la commune de Forest : Mobilité, Espaces

verts, Energie, Développement durable-Economie-Prévention, Participation citoyenne.

Le projet Quartier durable de la Cité Forest Vert s'articule autour de plusieurs axes :

- renforcer la biodiversité, préserver le patrimoine végétal et les ressources naturelles ;
- encourager les économies d'eau et d'énergie, la prévention des déchets et les modes de consommation durable ;
- susciter l'intérêt pour l'histoire et la nature du quartier ;
- proposer une infrastructure collective et d'intérêt public, soutenir la convivialité et la mobilité douce et participer au respect des espaces publics sécurisants et propres.

Depuis le début du projet en septembre 2008, de nombreuses activités ont déjà été menées dans le quartier. Une des premières initiatives mise en route a été le potager. « Nous avons reçu l'autorisation de la Commune d'aménager le terrain du potager du talus des Bonnes Mères », explique Laetitia Dewée, membre du groupe pilote. « C'était une friche depuis longtemps, il a fallu couper des arbres, arracher les souches, débroussailler, nettoyer, faire analyser le sol pour s'assurer de l'absence de pollution... C'était un travail long et physiquement éprouvant ! En retournant la terre, nous avons eu la surprise de tomber sur une petite carotte, probablement une survivante d'un ancien potager au même endroit ! C'était un peu comme un clin d'œil au passé du quartier : non seulement la terre est saine, mais en plus un potager y a déjà poussé ! Pour toute l'équipe, c'était un signe encourageant. »



## Du potager au verger

Un verger constitué d'une dizaine d'arbres fruitiers de variétés locales et anciennes et entouré de framboisiers, de groseilliers, etc., a également été planté. « C'est une manière de recréer un lien entre l'homme et la nature et d'inciter à la redécouverte des fruits de nos régions », explique Laetitia. « A cette occasion, il a été proposé aux habitants de repartir avec leur propre arbre fruitier à replanter dans leur jardin. Une façon de renouer avec l'esprit de

Au total, le groupe d'habitants jardiniers a placé 60 mètres de clôtures en châtaignier, 53 piquets, un portique, posé pas moins de 150 vis et planté une haie de plusieurs dizaines d'arbustes de nos régions (viorne, fusain, aubépine, prunellier, érable champêtre, etc). Un premier compost a été installé dans le potager. Victime de son succès, le bac est déjà

pratiquement plein et l'installation d'une nouvelle compostière est envisagée. Mais une autre solution se dessine : créer des composts collectifs qui permettraient soit d'ouvrir sa compostière à un voisin, soit d'apporter ses déchets chez un voisin. Une gestion collective et solidaire des déchets qui réduirait le volume des poubelles de tout le quartier.

la création du quartier dans les années 20, qui était d'inciter les habitants à s'occuper chacun d'un arbre fruitier. Certains voisins sont d'ailleurs repartis avec leur propre arbre. C'est aussi un moyen de réinvestir l'espace vert public : avant la plantation du verger, ce terrain était devenu des latrines canines ! » De plus, le potager et le verger sont gérés de manière écologique, c'est-à-dire qu'aucun pesticide et insecticide chimique n'est utilisé. Les légumes du potager sont partagés entre les habitants jardiniers. Quant aux fruits, ils suffisent de tendre la main pour les cueillir...



Derrière l'école du pavillon des Tilleuls, une étrange structure de dalles et de terre a été érigée. Il s'agit d'une spirale de végétaux conçue pour offrir le gîte et le couvert à la petite faune et flore du quartier. Les habitants ont bénéficié des conseils de l'asbl Apis Bruoc Sella et du soutien de la Commune, qui a fourni des matériaux de récupération.

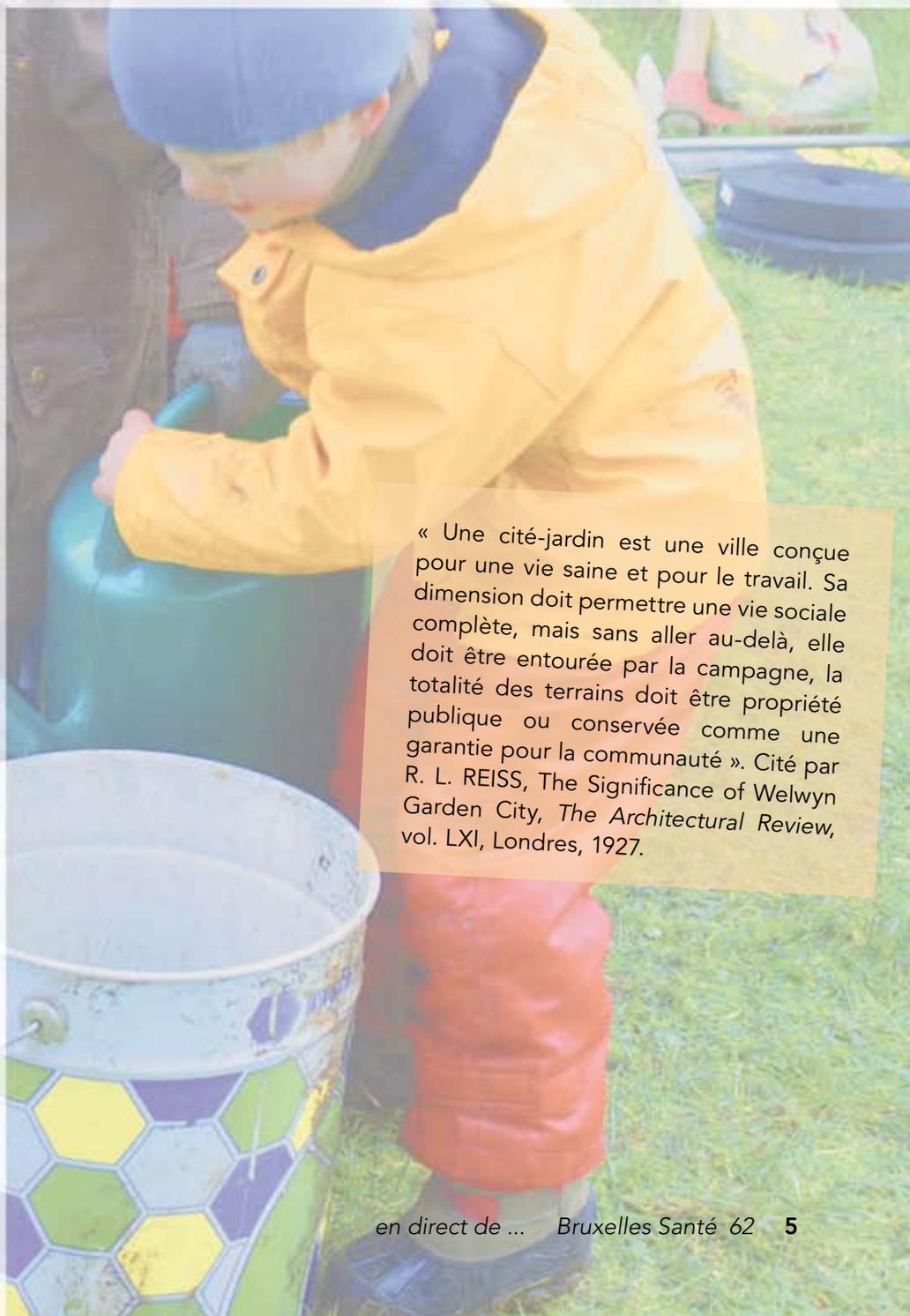
Couverte de plantes vivaces indigènes et comestibles, la spirale offre de nombreux petits abris (pots de fleurs, morceaux de bois, etc.) à la faune locale comme les abeilles solitaires, les papillons et même des hérissons grâce aux trois « chambres » creusées à l'intérieur. Construite avec la participation active d'une dizaine d'enfants du quartier, la spirale leur est également destinée. Laetitia Dewée : « Nous avons associé les enfants à toute la réalisation du projet afin qu'ils s'en sentent également propriétaires et responsables et ne commettent pas de déprédations par la suite. D'autres projets destinés à valoriser la biodiversité sont en route, comme la pose de 24 nichoirs visant 8 sortes différentes d'oiseaux, et l'installation de dortoirs pour chauves-souris. »

## De multiples activités

Diverses fêtes et cortèges (goûter de Saint-Nicolas, fête des voisins, course d'escargots, tournoi de pétanque, repas de rue, etc.) ont été organisés. Le « Carnaval pour pas un ballon », sur le thème du cirque, a eu lieu le dimanche 13 mars pour la troisième année consécutive. Des ateliers de maquillage, déguisements et instruments de musique étaient proposés aux enfants. Un cortège costumé en musique a permis à tous les participants d'arborer les déguisements réalisés avec des matériaux de récupération lors des ateliers. Un concours récompensait les plus beaux déguisements. Plusieurs ateliers ont été mis sur pied : énergie, compostage des déchets, jardinage sans pesticides, cuisine saine « bonne et pas chère », taille des arbres fruitiers, utilisation du plafonnage à l'argile...

Une vente à prix coûtant de soupe fraîche aux légumes de saison est régulièrement proposée, ainsi que des achats groupés de pics aérateurs de compost ou de pommeaux de douche économiques par exemple. Un dépôt de paniers de légumes biologiques a été créé à la supérette tenue par Laetitia Dewée et son mari Shabbaz : « Nous avons choisi de travailler avec *Julienne*. C'est un projet de ferme bio qui propose, en plus de

sa production, quelques produits importés comme des tomates ; cela permet d'offrir plus de choix. Précédemment, nous avons essayé des paniers contenant uniquement des légumes de saison mais, en hiver, les clients n'en pouvaient plus de manger du chou ! » D'autres projets sont en cours de réalisation, comme l'installation de parkings pour les vélos et le passage en zone 30 de certaines rues, avec le soutien des autorités communales.



« Une cité-jardin est une ville conçue pour une vie saine et pour le travail. Sa dimension doit permettre une vie sociale complète, mais sans aller au-delà, elle doit être entourée par la campagne, la totalité des terrains doit être propriété publique ou conservée comme une garantie pour la communauté ». Cité par R. L. REISS, *The Significance of Welwyn Garden City*, *The Architectural Review*, vol. LXI, Londres, 1927.

## Et de nouveaux projets

Deux autres projets s'organisent dans le quartier. A l'initiative d'Inter-Environnement Bruxelles et du BRAL, les habitants prévoient d'aménager une rue réservée aux jeux, c'est-à-dire dont l'accès aux véhicules à moteur serait restreint, par exemple le dimanche à la belle saison. Seule la circulation locale et roulant au pas serait autorisée. Tous, petits et grands, pourraient alors se réapproprier l'espace public en toute quiétude. Un parcours-

découverte de la petite et grande histoire du quartier est aussi en préparation. « Nous avons décidé de travailler avec un imprimeur dont l'entreprise est située près du quartier, explique Laetitia. Bien qu'il ne soit pas le moins cher, c'est avant tout pour nous une façon de soutenir le commerce de proximité. » Bientôt, des mosaïques réalisées par une artiste du quartier et incrustées dans le trottoir baliseront le parcours, et des panneaux explicatifs renseigneront les promeneurs sur l'histoire de la Cité Forest Vert. Un appel a été lancé : tous les témoignages,

souvenirs d'enfance, photos sont les bienvenus.

Des collaborations avec les autres Quartiers durables se préparent également, comme l'organisation de balades conviviales à vélo avec le Ba-O-Bab 81 de Saint-Gilles et, dans l'avenir, avec la Cité Messidor contiguë. En effet, *Rêvons Messidor* a été sélectionné dans le cadre de l'appel à projets 2010-2011. Pour le groupe pilote de la Cité Forest Vert, c'est une excellente nouvelle et la promesse de synergies et d'idées neuves...

Marie-Hélène Salah



## Le non-recours aux prestations et à l'aide publiques

Le non-recours est un phénomène encore peu étudié dans notre pays. Il recouvre de nombreuses réalités et concerne une partie de la population plus importante qu'on ne pourrait le croire.

Qu'est-ce qui amène tant de personnes à ne pas répondre à l'offre publique de services, à ne pas faire valoir leurs droits à une aide publique ?

Commençons par mieux définir le concept. La notion de *non take up of social benefits* est apparue dans les pays anglo-saxons dans les années 1930. Son émergence correspond au besoin d'évaluer la bonne affectation des prestations sociales, en particulier celles ciblant des publics spécifiques. Il s'agit de mesurer la pertinence des politiques publiques et de mettre en évidence leurs dysfonctionnements. Au départ, cette notion renvoie à toute personne éligible à une prestation sociale (uniquement financière) qui, en tout état de cause, ne la perçoit pas.

Suite aux travaux de l'Odenore<sup>1</sup>, la définition a été élargie pour inclure les questions de l'accès aux droits et de l'identification du public ciblé : le non-recours renvoie à toute personne qui – quelle qu'en soit la cause – ne bénéficie pas d'une offre publique de droits et de services à laquelle elle pourrait prétendre. Sauf exception (par exemple l'aide contrainte), l'offre publique n'est pas obligatoire pour la personne qui peut en bénéficier. Personne n'est obligé de recourir, d'autant qu'il existe bien souvent des alternatives moins contraignantes et restrictives (soutien de la famille, travail « au noir »...). Par conséquent, toute offre publique crée une possibilité de non-recours.

### Comment quantifier le phénomène ?

Quantifier le non-recours n'est pas aisé : les données récoltées par les institutions concernent leurs usagers, et ceux qui sont exclus de l'offre publique ou évitent celle-ci sont par définition absents de leurs statistiques. Pour certaines situations, par exemple le non-recours aux prestations sociales, il est possible d'évaluer le nombre de non-recourants en chiffrant la population potentiellement éligible. L'éligibilité aux prestations sociales est définie par des critères objectifs (âge, composition familiale, revenus...) et des statuts officiels et contrôlés (célibataire, enfants à charge, sans emploi, handicapé...). On peut donc calculer la différence entre la population potentiellement éligible et la population effectivement bénéficiaire.

Malheureusement, il est rare de pouvoir identifier précisément le public potentiel dans des domaines comme la santé, les transports, le logement ou l'énergie, qui peuvent également être concernés par le non-recours. Comment évaluer le nombre de sans-abris, de surendettés ou de locataires sociaux potentiels ? Comment identifier de possibles usagers dont on

1. Parmi les recherches les plus récentes en langue française, on compte les publications de l'Odenore (Observatoire des non-recours aux droits et services), créé en 2003 par Philippe Warin et Catherine Chauveaud à la Maison des Sciences de l'Homme de Grenoble. Cet organisme a pour but de produire des informations et des connaissances sur le non-recours, particulièrement dans les domaines de la santé, de l'insertion socioprofessionnelle, des prestations sociales et de l'autonomie.

2. Le non-recours : définition et typologies, *document de travail n° 1, juin 2010*. Disponible sur <http://odenore.msh-alpes.fr>

ne sait rien ? Comment mesurer ce qui est invisible ? S'il est possible de relever les caractéristiques des non-recourants pour mieux cibler les populations vulnérables et prévenir le processus de non-recours, celui-ci reste un phénomène complexe.

On distingue le non recours total (lorsque l'utilisateur ne perçoit pas la prestation), partiel (lorsqu'il n'en perçoit qu'une partie), temporaire (lorsque l'utilisateur tarde à exercer son droit à la prestation mais finit par le faire) et permanent (lorsqu'il ne formule jamais la demande). Les causes du non-recours peuvent être multiples et bien souvent se combinent. L'Odenore a développé une typologie explicative<sup>2</sup> (voir encadré), mais quelques exemples seront plus parlants.

**1. L'offre n'est pas connue, par manque d'information sur son existence ou son mode d'accès ou par absence de proposition de la part du prestataire.**

**2. L'offre est connue mais pas demandée, par non adhésion aux principes de l'offre (par manque d'intérêt, pour préserver l'estime de soi...) ou par contrainte : difficultés d'accès à l'offre, dénigrement de sa propre éligibilité, de ses chances ou de ses capacités, raisons financières, difficulté à exprimer des besoins, crainte d'effets induits ou de stigmatisation, perte de l'idée d'avoir (droit à) des droits.**

**3. L'offre est connue et demandée mais pas obtenue, par abandon de la demande, non adhésion à la proposition, inattention aux procédures, dysfonctionnement du service prestataire, discrimination...**

après sa mise en oeuvre, seulement 181.000 bénéficiaires s'étaient signalés sur les 818.000 personnes qui y avaient théoriquement droit. Au 1<sup>er</sup> octobre 2010, 316.700 personnes bénéficiaient de ce statut, ce qui signifie qu'environ 500.000 citoyens pouvant y prétendre n'en bénéficient toujours pas.

Quelles sont les raisons de cet échec relatif ? La première cause relevée porte sur l'information et la communication. Bien souvent, les personnes concernées ignorent l'existence du statut OMNIO ou ne disposent que d'informations parcellaires. Et le jargon administratif n'arrange rien. Sans un accompagnement individuel, de nombreuses personnes ne comprennent pas quels documents et informations elles doivent produire et se découragent ; et même, souvent elles ne réalisent pas qu'elles ont droit au statut OMNIO. La complexité de la législation est également pointée : il existe trois façons de bénéficier du statut, chacune avec des conditions d'accès différentes, avec des notions de revenu et de ménage différentes. Une troisième raison réside dans la difficulté et la lourdeur des démarches administratives.

De plus, certains effets pervers ont été relevés : par exemple, une déclaration sur l'honneur attestant des revenus doit être signée par tous les membres du ménage au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la demande, alors qu'entre-temps ils ne forment peut-être plus un ménage. Et les assurés qui dépassent, même modestement, le plafond de revenus déterminés pour l'octroi du statut OMNIO sont totalement exclus du système, même si leurs revenus limitent leur accès aux soins de santé.

Dans ce cas de non recours, certaines solutions pourraient être mises en place, comme une information plus claire et plus accessible, un plus grand nombre de niveaux de remboursement, une automatisation du droit au statut, un accès gratuit aux soins pour l'ensemble des catégories sociales fragilisées : chômeurs de longue durée, invalides,

## **Le statut OMNIO**

Le statut OMNIO (intervention majorée de l'Inami sur la base du revenu) a été instauré en avril 2007. L'objectif était de donner accès à un meilleur remboursement des soins aux assurés bénéficiant des plus faibles revenus. Pourtant, cette mesure n'a pas rencontré le succès escompté. Un an et demi

retraités bénéficiant d'une pension modeste...

## L'accès au droit<sup>3</sup>

L'institution judiciaire est l'outil majeur pour faire valoir ses droits fondamentaux. Les raisons d'entrer en contact avec l'appareil judiciaire sont fréquentes et émaillent nos vies : pension alimentaire impayée, vétusté d'un logement, conflit de voisinage, médiation de dettes, litige avec un employeur... Pourtant, une partie des citoyens ne recourent pas aux structures existantes, bien souvent en raison d'une méconnaissance de la loi ou d'expériences antérieures ayant engendré méfiance et incompréhension. De nombreux obstacles s'accumulent pour rendre l'accès à la justice difficile aux populations les plus vulnérables, renforçant ainsi leur situation d'exclusion et leur sentiment d'impuissance.

Bien que la loi du 23 novembre 1998 relative à l'aide juridique ait réformé en profondeur l'organisation de l'assistance par les avocats aux plus démunis, l'accessibilité doit encore en être améliorée. L'octroi de l'aide juridique ressemble toujours à un chemin de croix administratif, pavé de documents, formulaires, photocopies, files d'attente... L'information juridique, très rarement expliquée oralement et formulée dans un vocabulaire hermétique, est difficile d'accès. Les personnes concernées ne savent pas à quoi servent les différentes structures, à qui faire appel et que demander ; elles ignorent si l'information reçue est complète et pertinente, si tous les coûts seront couverts, quels seront les frais d'honoraires...

Par exemple, les démarches d'obtention de l'aide juridique (frais d'avocat) et de l'assistance judiciaire (frais de justice et frais engendrés par l'intervention de huissiers de justice, par exemple) sont toujours distinctes. Cette multiplication des procédures est source d'erreur et de

stress pour le justiciable, voire de frais importants – ou encore d'abandon de la procédure. La gratuité de l'aide juridique n'est d'ailleurs pas forcément acquise pour toute la durée de l'action judiciaire. Un changement, même temporaire, dans la situation financière du justiciable peut la remettre en question et hypothéquer du même coup la poursuite de son action en justice. De plus, une personne bénéficiant de revenus légèrement supérieurs à ceux définis par la loi ne pourra bénéficier d'aucune aide.

Certaines mesures a priori positives peuvent entraîner des effets négatifs imprévus. C'est le cas de la répétibilité des frais d'honoraires d'avocat (*sic*), c'est-à-dire la prise en charge, par la partie qui perd le procès, des frais et honoraires de la partie qui le gagne. Ce système, conçu pour mettre un terme à l'insécurité juridique, se caractérise en fait par une forte réévaluation des indemnités de procédure. En conséquence, les associations assurant des permanences juridiques peuvent hésiter à inciter les personnes vulnérables à faire valoir leurs droits en justice, par crainte d'aggraver leur situation financière en cas d'échec de la procédure.

Il existe d'autres raisons encore : lenteur des procédures, manque de formation des travailleurs sociaux conduits à traiter les questions judiciaires, décalage culturel entre les justiciables et le monde judiciaire... Il est très difficile de mesurer l'impact réel de ces différents facteurs sur le taux de non-recours. En effet, comment savoir qui a renoncé avant de l'avoir entamée à une procédure judiciaire pouvant lui être favorable ? Comment mesurer ce qui n'a pas existé ou est resté inachevé ? Certains écueils pourraient sans doute être évités assez facilement, mais il est délicat d'évaluer les conséquences des mesures prises pour lutter contre le non-recours à la justice.

Certaines associations comme Solidarités Nouvelles Bruxelles, le Service Laïque

3. Voir aussi le dossier de Bruxelles Santé n° 31, septembre 2003, pp. 10-17.

d'Aide aux Justiciables et aux Victimes B II, le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales, SOS Viol ou le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme luttent contre le non-recours et soutiennent dans leurs démarches les personnes qui rencontrent des difficultés à exercer leurs droits. Elles tentent de résoudre les situations d'exclusions des droits sociaux dans de nombreux secteurs comme le logement, l'aide juridique, les soins de santé, la sécurité sociale... Ces associations visent également l'information et la sensibilisation des instances politiques, économiques et sociales sur les situations d'exclusion.

## Les prestations sociales

Le non-recours au revenu minimum est un problème majeur en Belgique, et les enjeux sont de taille : la lutte contre la pauvreté, l'égalité des citoyens dans l'accès et l'exercice de leurs droits et l'évaluation de l'application et de l'adéquation de la loi. Malgré le manque d'études et de statistiques, de nombreuses caractéristiques propres au non-recours aux prestations sociales ont déjà été mises en évidence, et certains obstacles identifiés.

### Le manque d'information et la complexité du système

La principale cause de non-recours aux droits sociaux est le manque d'information sur l'existence et le fonctionnement des CPAS et sur les régimes de revenu minimum et leurs conditions d'octroi. Pouvoir disposer d'une information fiable

et compréhensible est pourtant un enjeu essentiel pour le citoyen. Or la législation relative aux CPAS est tellement complexe que même les travailleurs sociaux peinent à la maîtriser. Il est donc très difficile de donner une information complète, pertinente et personnalisée. Idéalement, l'information transmise doit expliciter le fonctionnement général des CPAS, l'aide à laquelle les demandeurs peuvent prétendre et les conditions imposées, les délais et les différentes étapes de la procédure ainsi que la logique de la procédure en elle-même. L'information devrait être formulée dans un langage simple, concis, et complétée par des explications orales. C'est loin d'être toujours le cas.

### Le manque de moyens des CPAS

Les travailleurs sociaux dénoncent régulièrement le manque de moyens des CPAS. Le manque de personnel génère des problèmes dans l'accueil des demandeurs d'aide sociale et le suivi de leurs dossiers : délai d'attente trop long, traitement des demandes trop lent, file dès 7 heures du matin, entretiens trop courts laissant peu de possibilité d'expression aux demandeurs, gestion d'un trop grand nombre de dossiers par chaque travailleur social, systèmes informatiques inadéquats... Des facteurs liés à l'organisation interne des CPAS aggravent cette situation, comme la subdivision des différents services, qui oblige les demandeurs à multiplier les entretiens et les démarches administratives, les plages horaires réduites des permanences, l'absence d'un premier contact qui orienterait les demandeurs vers les bons

services, la lourdeur des tâches administratives. Le manque d'une infrastructure qui garantirait le respect de la confidentialité et la sérénité des entretiens, le manque de temps à consacrer à la situation particulière de chaque usager dégradent les conditions d'accueil. Ils hypothèquent la construction d'une relation de confiance avec les travailleurs sociaux et peuvent créer des sentiments de gêne, de honte voire d'hostilité, incitant certains demandeurs à abandonner leurs démarches.

### L'incapacité d'identifier sa situation personnelle

De nombreuses personnes en situation précaire n'ont pas conscience de leur situation et de leur besoin d'aide. Elles pensent qu'elles n'ont pas besoin du revenu minimum, ou seulement pour une courte période, ou que les frais occasionnés par une démarche de demande d'aide ne seront pas compensés par l'aide qui pourrait leur être octroyée. Pour entamer une demande d'aide au CPAS, le demandeur doit considérer que sa demande améliorera sa situation sociale et financière et ses conditions de vie (problème de santé, de logement, situation familiale précaire, difficulté de transport...).

### La peur d'être face à une bureaucratie hostile

*Profiteur, parasite, incapable, qu'on se frotte, paresseux, fraudeur, ingrat* : les étiquettes faciles ne manquent pas pour stigmatiser les personnes en difficulté. Ces discours exacerbent la peur du jugement, le sentiment de honte, la crainte de

perdre la maîtrise de sa vie, le refus de la dépendance, le sentiment de culpabilité ou d'échec que ressentent souvent les personnes précarisées, créant des comportements d'évitement chez nombre d'entre elles. La suspicion généralisée et les mesures de contrôle coercitives tiennent à l'écart de nombreuses personnes qui pourraient prétendre à l'aide sociale. Certains préfèrent renoncer à l'offre publique plutôt que d'être assimilés aux assistés. Ces comportements d'évitement peuvent être perçus par les travailleurs sociaux (et par le reste de la population) comme de l'apathie, un manque de volonté ou de l'hostilité, renforçant encore la méfiance voire le rejet des personnes précarisées. Chez celles-ci, l'impression d'arbitraire et d'injustice ainsi que de précédentes expériences négatives avec les institutions peuvent créer un mécanisme de résistance vis-à-vis du système d'aide sociale.

## La nature discrétionnaire des allocations

Aujourd'hui, lorsque le CPAS estime que le revenu d'intégration est insuffisant, il peut proposer aux usagers un soutien financier supplémentaire sous diverses formes : somme d'argent, colis alimentaires, chèques mazout, « carte médicale », cartes de réduction pour des événements culturels, bourse d'études pour couvrir partiellement l'éducation des enfants, aide juridique gratuite... Mais ces mesures d'appoint ont plusieurs effets pervers. Elles fragmentent les revenus des usagers, leurs imposent des priorités de dépenses établies par l'administration et exercent un contrôle effectif sur leur vie quotidienne. Elles ajoutent également de nombreuses démarches administratives aux demandeurs, sommés de prouver à chaque fois leur situation de pauvreté. De plus, ces mesures, dont les critères d'octroi sont bien souvent obscurs pour les

travailleurs sociaux eux-mêmes, créent une « compétition entre pauvres », entre ceux qui ont droit et ceux qui n'ont pas droit à telle ou telle aide.

## La formation des travailleurs sociaux

Les travailleurs sociaux sont confrontés à une réglementation en évolution constante et rapide ; nombre d'entre eux éprouvent des difficultés à suivre les modifications de la législation et les subtilités du droit. Il leur est par conséquent très difficile de transmettre les bonnes informations aux usagers et d'appliquer correctement les nouvelles mesures. Les travailleurs sociaux sont confrontés à un public très diversifié (MENA<sup>4</sup>, demandeurs d'asile, personnes confrontées au surendettement...), dont les conditions de vie et les problématiques sont très éloignées de leur quotidien personnel. Cette méconnaissance peut créer des incompréhensions, des situations conflictuelles ou de mauvais choix d'orientation que seules des formations spécifiques aux difficultés rencontrées par ces usagers pourraient résoudre.

Si le nombre de demandeurs potentiels en situation de non-recours n'a jamais été évalué, les raisons les plus fréquentes du non-recours aux prestations sociales sont bien identifiées. Un panel de solutions a été proposé, tant par les travailleurs sociaux eux-mêmes que par les nombreuses associations actives dans le secteur social, et figurent dans les rapports d'évaluation du fonctionnement des CPAS. Certaines solutions sont simples à mettre en place, d'autres nécessitent d'importantes réformes mais, pour être utiles et adaptées, toutes devraient être développées à partir des réalités rencontrées par les usagers et les travailleurs sociaux.

4. Voir le dossier de Bruxelles Santé n° 58, juin 2010, pp. 7-13.

## Les réactions au non-recours

### L'instrumentalisation du non-recours

Au Royaume-Uni, sous le gouvernement de Margaret Thatcher, entre 1979 et 1990, en vue de diminuer les dépenses sociales, le non-recours a été assimilé à une non-demande équivalant au libre choix de l'utilisateur. Dans cette optique, les aides publiques sont devenues des offres de services devant répondre à une demande exprimée par des citoyens transformés en consommateurs. Le non-recours a été expliqué en termes de choix rationnel des usagers et a servi d'indicateur de l'utilité ou de l'inutilité des prestations. Les mesures qui en ont découlé visaient à contrôler les dépenses sociales et à procéder à des coupes budgétaires dans les politiques publiques. Les nombreuses études réalisées à cette époque ont servi à justifier la privatisation des services publics.

Il n'en a pas été de même en Belgique. Mais certains pourraient être tentés de penser qu'aider contre leur gré les personnes en situation précaire offrirait une solution à certaines situations de non-recours : n'est-il pas parfois envisagé de loger les sans-abris contre leur volonté ? Fort heureusement, on n'oblige pas les toxicomanes à suivre une cure de désintoxication, on s'abstient de saisir les revenus des personnes surendettées et de gérer leur budget à leur place, on n'impose pas (encore) à certaines tranches de la population l'un ou l'autre programme de médecine préventive. De même, peut-on contraindre les citoyens à demander l'aide sociale ou à l'accepter si on la leur propose ?

Il est pourtant un domaine dans lequel l'aide contrainte a fait florès : les politiques d'activation des chômeurs.

### L'aide contrainte

L'apparition du chômage structurel dans les années 1970 a bouleversé les politiques sociales en Belgique. Poussé par l'OCDE et l'Union Européenne, l'État a substitué à la notion de dépenses dites passives (indemnités de chômage basées sur l'octroi de droits inconditionnels et impersonnels) celle de dépenses « actives », destinées à remettre les chômeurs au travail. Depuis les années 1990, ces mesures se sont multipliées. Elles associent des obligations aux droits : formation, insertion professionnelle, accompagnement de la recherche d'emploi, réduction de cotisations sociales aux employeurs...

En 2004, le système de contrôle des chômeurs a été très largement réformé : ceux-ci doivent désormais prouver qu'ils cherchent activement de l'emploi et leur comportement est contrôlé. Ces contrôles sont effectués par des « facilitateurs » employés par l'ONEM. Le chômeur qui, à la suite d'un contrôle, ne satisfait pas aux critères préétablis est sanctionné par la suspension de ses revenus pour une période déterminée, voire définitivement. Diverses preuves sont exigées, comme des candidatures spontanées, des réponses à des offres d'emploi, des inscriptions en agence d'interim, des formations, la signature du projet individualisé d'intégration sociale au CPAS ou du contrat de projet professionnel dans un des offices régionaux de l'emploi...

Le contrat de projet professionnel est signé entre un chômeur et un travailleur social représentant l'office régional de l'emploi. Ce contrat a été présenté comme une contrainte constructive, un outil pédagogique pour responsabiliser les usagers et un moyen de définir les rapports entre l'institution publique et le bénéficiaire ainsi que les droits et les devoirs de chacun. S'il était librement consenti, ce contrat pourrait sans doute, pour certains usagers, être positif. Mais les contrôles imposés par l'ONEM l'ont transformé en une quasi-obligation pour tous ceux qui doivent démontrer leur volonté de trouver un travail.

Cette situation induit des effets pervers. D'abord, l'implication active des usagers et l'obligation qui leur est faite de fournir des preuves de leurs démarches font peser sur eux toute la responsabilité de leur situation, en occultant la responsabilité collective du problème du chômage, y compris celle des pouvoirs publics et des employeurs. Ensuite, la relation contractuelle est déséquilibrée entre l'institution et le demandeur d'emploi, en position de faiblesse puisque dépendant des revenus qui lui sont octroyés. Le chômeur n'a pas vraiment le choix puisque le respect de ce contrat – dont il ne comprend d'ailleurs pas toujours bien le contenu et la portée – sera utilisé par l'ONEM pour évaluer sa volonté de retrouver un emploi et éventuellement le sanctionner. Enfin, les usagers inscrits dans ce processus d'activation se sentent fréquemment dépouillés de la maîtrise de leur vie. Ils dénoncent aussi l'atteinte à la vie privée, l'infantilisation et l'imposition de normes et de valeurs qu'ils n'ont pas choisis.

Il faut encore souligner le dilemme de l'injonction paradoxale : les chômeurs sont sommés de prouver qu'ils cherchent activement un emploi et qu'ils effectuent toutes les démarches nécessaires pour en obtenir un. Il leur est demandé de vouloir vraiment ce que l'institution veut qu'ils veulent. Soit le chômeur répond : « je veux ce que tu veux que je veuille. Ce qui signifie que ce n'est pas vraiment moi qui le veux mais que j'obéis. Je démontre donc que je ne voulais pas vraiment chercher un travail ». Soit il répond : « je refuse de vouloir ce que tu veux que je veuille, donc cela veut dire que je ne veux pas obéir et que je ne veux pas chercher un travail »... Refuser de répondre positivement c'est s'exposer à des sanctions financières et mettre sa survie et parfois celle de sa famille en péril. Mais la réponse positive laisse planer le doute sur la réelle adhésion du chômeur au projet proposé/imposé.

## En guise de (modeste) conclusion

De très nombreuses raisons peuvent donc être à l'origine d'une situation de non-recours. La plus fréquente est la complexité des informations à maîtriser et leur inaccessibilité. Améliorer la communication à destination des usagers permettrait à ces derniers d'être informés de leurs droits, de la manière de les exercer, des enjeux réels des procédures qui leur semblent obscurs, et de se réappropriier la maîtrise de leur situation.

Le manque de confiance en soi, dans les institutions et dans l'aboutissement de la demande est également une cause de non-recours, particulièrement chez les personnes qui vivent des situations de forte précarité. Or le non-recours est en lui-même un facteur de pauvreté. Il peut donc entraîner ces personnes dans un cercle vicieux et aggraver fortement les inégalités sociales. Comment rétablir la confiance ? En évitant les erreurs administratives et en proposant des offres publiques adaptées aux réalités du terrain. Un processus d'accompagnement individualisé et souple dans un contexte serein est en outre indispensable pour aider ces usagers à recouvrer l'estime d'eux-mêmes et la capacité à se prendre en charge, à revendiquer leurs droits, à s'émanciper. Pour que des mesures d'accompagnement efficaces soient développées, il est nécessaire d'augmenter les moyens – en temps, en personnel, en formation – alloués aux travailleurs sociaux.

L'instabilité sans cesse croissante qui caractérise notre société contribue à augmenter les risques de non-recours. En effet, aujourd'hui, la situation et le statut des citoyens varient très vite : les ménages se recomposent, la « flexibilité » devient une exigence dans tous les domaines, les emplois à durée déterminée se multiplient... Ces facteurs favorisent la précarité sociale et économique. Les démarches administratives permettant l'accès aux droits sont longues et lentes ; elles ne permettent pas de faire face à la réalité fluctuante à laquelle la plupart des usagers sont confrontés. Au contraire, elles excluent de l'offre publique des

personnes qui correspondraient aux critères requis s'il était tenu compte de leur situation au moment de la formulation de la demande.

Par exemple, l'avertissement extrait de rôle de l'année précédant la demande est souvent exigé comme critère d'octroi de droits. Or, le demandeur peut avoir perdu son travail entre-temps et les revenus retenus ne reflètent alors plus sa situation. La composition du ménage au 1<sup>er</sup> janvier de l'année est aussi fréquemment demandée. Mais le couple peut s'être séparé depuis, et son ménage ne plus compter que sur le revenu d'un seul salaire. L'automatisation des droits sur base trimestrielle résoudrait de nombreux cas de non-recours contraints. La gestion automatique des droits des usagers en fonction des informations dont disposent les institutions « en temps réel » adapterait l'offre à l'évolution de leur situation, éviterait les erreurs administratives et simplifierait considérablement les démarches de l'utilisateur et du travailleur social.

*Marie-Hélène Salah*

# initiative



## « Mon Petit Coin »

Le 30 septembre 2010, des professionnels de la santé des Cliniques universitaires Saint-Luc, un Service PSE<sup>1</sup>, une institutrice et le programme PIPSA ont lancé un nouveau jeu éducatif appelé « Mon Petit Coin ». Le succès ne s'est pas fait attendre : le nombre de jeux édités ne suffit pas à couvrir les demandes des écoles intéressées, dont certaines émanent même de France et du Canada ! Une réimpression du jeu est d'ailleurs à l'étude.

## Conflit social à XYZ

L'usage des sanitaires et la consommation de boissons et d'aliments seront limités à des plages horaires strictes : vingt minutes le matin, vingt minutes l'après-midi et entre douze et treize heures. La consommation d'aliments et de boissons, y compris l'eau, est strictement interdite en dehors de ces temps de pause. Des dérogations pourront être exceptionnellement et individuellement accordées sur présentation d'un certificat médical.

C'est ainsi que débute le nouveau règlement de travail imposé par la direction de la société XYZ. Ces mesures ont provoqué l'ire des travailleurs et risquent de déclencher un important conflit social au sein de l'entreprise. La société, qui occupe plus d'un millier de personnes, a

décidé de réduire à un évier et à dix WC le nombre de sanitaires disponibles pour le personnel féminin. Le personnel masculin disposera environ du même nombre de sanitaires, urinoirs compris. Le savon, les différents moyens de séchage des mains, les poubelles, les brosses permettant de nettoyer la cuvette des toilettes, les miroirs et les désodorisants ont été supprimés. La ventilation extérieure a été colmatée. Le personnel devra dorénavant demander des coupons de papier WC à l'accueil.

Les syndicats ont évalué que, durant leur heure de table, les membres du personnel (dont la majorité prend son repas sur place) disposeront d'une minute et demie chacun pour satisfaire leurs besoins naturels et hygiéniques. Les délégués syndicaux ont tenté d'alerter la direction des conséquences néfastes de ces

1. Contact : Marie-Pierre Wodon, infirmière sociale responsable du Service PSE de Bruxelles-Capitale, Antenne de Watermael-Boistfort, 02/672.18.66, Psel.wb@promotionsante.be

mesures pour la santé physique et mentale des travailleurs, en vain jusqu'à présent : « Ces nouvelles dispositions vont inévitablement dégrader les conditions de travail du personnel et pourraient entraîner des risques pour la santé », explique Jean Dupont, représentant de la centrale syndicale ABC...

Il s'agit bien évidemment d'une fiction. De telles conditions de travail seraient inacceptables dans le monde adulte. Pourtant, la situation décrite est celle que vivent beaucoup trop d'enfants durant leur parcours scolaire !

Les médecins et infirmières de la consultation d'urologie et de chirurgie digestive de Saint-Luc sont très régulièrement amenés à soigner des patients – jeunes et moins jeunes – atteints d'infections



urinaires à répétition, de rétention, d'incontinence ou de constipation. C'est en interrogeant ces patients qu'ils se sont aperçus que bon nombre de ces pathologie trouvaient leur origine dans la petite enfance et particulièrement à l'école.

Beaucoup d'enfants prennent l'habitude de ne pas boire pour éviter de devoir aller aux toilettes à l'école et se retiennent toute la journée. Les règles contraignantes inadaptées aux besoins de l'enfant, l'hygiène des toilettes, les infrastructures vétustes ou inadéquates, le manque d'intimité sont parmi les raisons le plus souvent invoquées pour expliquer les comportements nuisibles acquis dans l'enfance. Ces mauvaises habitudes peuvent avoir des conséquences importantes sur la santé et la qualité de vie des enfants, mais aussi des répercussions sur les fonctions urinaire et digestive à l'âge adulte. Par exemple, se retenir d'uriner dilate la vessie. Progressivement, le muscle distendu n'arrive plus à se contracter et à se vider entiè-

rement. Les résidus d'urine stagnants génèrent alors des infections souvent à répétition.

Pour sensibiliser à ce problème de santé les enfants, les parents et le corps enseignant, un outil pédagogique a donc été conçu : le jeu de l'oie « Mon petit coin » fonctionne sur la base de cartes thématiques colorées comportant chacune une question et sa réponse. Les thèmes abordés sont l'hygiène, la diététique et le fonctionnement des systèmes digestif et urinaire. Divers supports complètent le jeu : un dossier pédagogique, une fiche « dix commandements », un poster personnalisable, un « stop-porte », un diplôme à colorier pour les enfants et un dépliant de conseils pour les parents. L'approche ludique permet de dédramatiser un sujet encore fortement tabou et de transmettre le message pédagogique sans honte ni gêne.

Au collège du Sacré-Cœur de Ganshoren, on a décidé de prendre le problème à bras le corps. Des membres de l'association



de parents ont, avec le soutien de la direction, des enseignants et du personnel administratif et technique, fondé un groupe de réflexion sur l'hygiène aux toilettes. Ils ont réalisé un questionnaire adressé aux enfants et aux parents. Les premiers résultats ont été exposés lors d'une réunion à laquelle Marie-Pierre Wodon, infirmière sociale responsable de l'Antenne de Watermael-Boistfort du PSE de Bruxelles-Capitale, était invitée pour présenter le jeu « Mon petit coin ».

L'objectif de cette enquête était de récolter des informations sur les habitudes et la perception des élèves et de leurs parents vis-à-vis des sanitaires scolaires, mais également d'initier la communication enfants/parents sur un sujet encore très difficile à aborder au sein de beaucoup de familles. Les réponses sont encore en cours de dépouillement et seront intégrées ultérieurement dans un travail de synthèse. Que la majorité des questionnaires aient été complétés et rendus est un premier signe de l'importance du problème. D'ores et déjà, certains résultats se dessinent : 50% des élèves ayant répondu ont déclaré se retenir d'uriner à l'école ! Les raisons le plus souvent mentionnées sont la saleté des sanitaires (ils sont pourtant nettoyés deux voire trois fois par jour), le fait d'être empê-

ché de s'y rendre par un adulte ou un élève plus âgé, l'impossibilité de se laver les mains, l'absence de savon et d'essuies, les détériorations du matériel sanitaire causées par d'autres élèves ou la gêne ressentie à devoir demander du papier WC au personnel scolaire.

Malgré la compréhension de l'importance de l'hygiène aux toilettes et la volonté de tous les participants de trouver des réponses efficaces, les solutions proposées se sont bien souvent heurtées au manque de moyens disponibles pour modifier en profondeur l'infrastructure sanitaire et réorganiser l'encadrement des élèves. Des propositions d'éducation et de pédagogie visant les enfants et les adultes ont été avancées ainsi que certaines modifications structurelles finançables par le collège, qui amélioreraient l'image des toilettes scolaires auprès des élèves. Un projet de rénovation complète des sanitaires est également prévu dans les six à dix prochaines années. Car l'éducation ne suffit pas : encore faut-il que l'environnement favorise très concrètement l'hygiène !

*Marie-Hélène Salah*

Les illustrations du jeu « Mon petit coin » ont été réalisées par Marie-Christine Demeure. (<http://users.skynet.be/demeure.mc/index.htm>)



## Quelques réflexions sur la « participation »

La notion de participation revient dans nombre de projets de promotion de la santé. Souvent, c'est sur cette fameuse participation de la population, tant recherchée, que butent les professionnels qui veulent travailler dans une approche communautaire. Des lectures, récentes ou plus anciennes, nous amènent à revenir sur cette question pour débusquer quelques pièges. En complément à notre double dossier sur les pratiques communautaires (n° 59-60).

Pour Bernard Goudet<sup>1</sup>, le défi de la participation communautaire se relie à un questionnement contemporain propre à une société où les liens sociaux tendent à se distendre voire se rompre, les solidarités, tant organisées qu'informelles, à se réduire comme peau de chagrin. Il cite Régis Debray<sup>2</sup>: « L'individu est tout, et le tout n'est plus rien. Que faire pour qu'il devienne quelque chose ? Comment, au royaume éclaté du moi-je, susciter ou réveiller des *nous* qui ne se payent pas de mots et laissent chacun respirer ? Qu'est-ce qui peut encore sceller une complicité, en dehors de la maison, du stade et du bureau ? » Sur un autre ton, dans la présentation d'un récent ouvrage collectif<sup>3</sup>, Aline Bingen et Mejed Hamzaoui se demandent d'emblée : « À l'ère de la politique sociale active, de l'individualisation des rapports sociaux et de l'essoufflement de « l'idéal participatif », que signifient réellement les notions de participation citoyenne, d'empowerment, d'implication, de capabilité dans les pratiques d'intervention sociale ? »

L'enjeu de la participation n'est pas seulement de l'ordre de l'action (que faire et comment faire ?), il est proprement d'ordre politique. Il l'est d'abord sous la forme de l'opposition – ou de la complémentarité, selon le point de vue – entre démocratie représentative et démocratie participative : on sait que nombre de politiques sont hostiles à celle-ci, qu'ils perçoivent comme contestant l'exclusivité de leur légitimité d'élus.

L'enjeu politique se situe aussi dans le risque – très réel – de voir le mot « participation » désigner des pratiques, des situations, des projets qui n'ont rien d'authentiquement participatif. Pis encore, les mots peuvent finir par être détournés, par désigner, comme dans la novlangue d'Orwell<sup>4</sup>, leur contraire. Car le pouvoir symbolique est dans le langage.

*La participation n'est pas le seul concept à se voir retourner comme un gant : il arrive que le terme communautaire soit appliqué à des projets purement territoriaux qui « ciblent » une population ; que celui de réseau désigne des partenariats très institués et fermés ; celui d'empowerment, des pratiques proches du travail thérapeutique, abandonnant toute référence à l'action collective ; et on sait ce qu'est trop souvent devenue l'éducation permanente, ci-devant populaire (si on ne le sait pas, on peut lire Franck Lepage : L'Éducation populaire, Monsieur, ils n'en ont pas voulu, Cuesmes, Ed. du Cerisier, 2007). Or il ne s'agit pas de simples à-peu-près verbaux mais d'un déni de rigueur intellectuelle, qui permet manipulations, imbroglios faussement savants et autres prises de pouvoir sournoises.*

Il y a belle lurette déjà, Bernard Pissarro dénonçait les faux-semblants de la participation. La participation-approbation : « voilà les beaux plans qu'on a faits pour vous ; c'est ce que vous souhaitiez, n'est-ce pas ? » La participation-consommation : « on

1. Auteur de *Développer des pratiques communautaires en santé et développement local*, Lyon, Chronique Sociale, 2009.

2. *Le Moment fraternité*, Paris, Gallimard, 2009.

3. *Les Politiques Sociales* n° 3-4, 2010 : Vers de nouvelles pratiques participatives ?

4. Lire l'article de Pierre Ansay dans la revue *Politique* : « George Orwell, une œuvre est une vie » (<http://politique.interinternet.be/spip.php?article1277>).

5. Voir l'intervention du Professeur Pissarro à Liège, en novembre 1992 : « Les inégalités dans la ville » (pour retrouver ce texte, tapez le titre et le nom de l'auteur dans votre moteur de recherche).

6. Manon Chamberland, Yann Le Bossé, Annie Cayouette et Suzie Martineau, « Développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités : présentation d'un outil d'accompagnement », *Les Politiques Sociales* n° 3-4, 2010, pp. 7-22.

7. « A critical understanding of social work », *Journal of Progressive Human Services*, 1990, vol. 1, n° 1, pp. 3-9.

8. La Fédération des Centres de Service Social (FCSS), le Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique (CBCS), le Forum Bruxellois de Lutte contre la Pauvreté (FBLP) et l'Agence Alter.

ouvre une maison de la santé ; si les gens viennent, c'est qu'ils approuvent ce qu'on a fait. » La participation-alibi : « on met trois habitants dans une commission, qui n'ont pas l'information et qui, de toute façon, ne savent pas lire un budget, mais qui sont là. »<sup>5</sup>

Ses préférences allaient évidemment à la participation-action, « où les habitants sont impliqués dans l'ensemble de la démarche, depuis le début jusqu'à l'évaluation finale ». Ce qui reste encore souvent un idéal. Mais, ajoutait-il – et nous le suivons sur ce plan –, le plus intéressant est d'inverser la perspective : « voir comment nous, les professionnels, les élus, les « experts », nous pouvons participer aux projets des habitants, comment nous pouvons soutenir, épauler, impulser les projets des habitants et les accompagner, c'est-à-dire comment nous pouvons nous situer dans une perspective de partage du savoir, partage de leur savoir, de leurs connaissances sur leur vie, sur leur quotidienneté, sur la manière qu'ils ont de pouvoir ou de ne pas pouvoir les résoudre, savoirs confrontés, je dis bien confrontés avec nos savoirs de professionnels souvent plus théoriques. »

### **Ne dites pas empowerment, dites DPA**

Un changement de perspective est également évoqué par des auteurs qui s'attachent, eux, aux pratiques d'intervention sociale, y compris en individuel<sup>6</sup>. Le développement du pouvoir d'agir ou DPA (équivalent proposé pour empowerment, mais qui remplace un mot intraduisible par un sigle opaque) apparaît comme une approche qui pourrait permettre de répondre aux critiques faites au travail social : réduction des personnes au problème qu'elles rencontrent, victimisation de celles-ci (*victim blaming*) sans prendre en compte les conditions structurelles qui les affectent, infantilisation par l'accent mis sur leurs « carences » (manque de compétences, manque de « volonté de s'en sortir », etc.), inadéquation des priorités d'intervention des professionnels et des priorités vécues par les personnes, écart entre les réalités de celles-ci et la structure de l'offre de soutien.

Le DPA repose notamment sur « l'importance de l'expérience comme source d'apprentissage, ce qui conduit explicitement à valoriser les connaissances expérientielles des personnes ou des collectivités accompagnées qui sont indispensables pour comprendre la situation et amener le changement » ; sur la nécessité « d'engager la relation d'accompagnement sur la base d'une collaboration ouvertement négociée entre des acteurs à qui l'on reconnaît des prérogatives explicites plutôt que sur celle d'une prescription souvent implicite » ; et sur « le développement d'une conscience critique, tant en ce qui concerne les personnes accompagnées que les intervenants. » La conscience critique « joue un rôle essentiel dans le processus de DPA au cours duquel une personne passe d'un sentiment d'impuissance face à une situation donnée à un affranchissement tangible vis-à-vis de cette réalité. » On ne sera pas étonné de voir citer Paulo Freire<sup>7</sup> parmi les références...

On retrouve donc la question du pouvoir : le pouvoir d'agir pour un changement, le pouvoir lié aux savoirs de chacun et à leur reconnaissance mutuelle, une relation de coopération qui implique une négociation, donc une reconnaissance de la diversité des points de vue, voire des conflits (d'intérêts, de représentations, de valeurs). C'est exigeant, mais c'est aussi le seul moyen de ne pas se laisser coincer dans une alternative dont chaque terme est intenable : soit se résigner aux contradictions et à l'impuissance, soit (feindre de) croire à une alliance rose bonbon, professionnel et usager main dans la main, avec la bénédiction paternelle du politique.

Les lignes qui précèdent devaient clore cet article. Mais, entre-temps, un colloque s'est tenu, le 17 mars dernier, intitulé « Les pauvres font de la politique ! » et sous-titré « Impact, impasses, perspectives de la participation ». Le quatuor d'institutions organisatrices<sup>8</sup> plaçait très explicitement la question de la participation dans l'espace politique. On revient donc au départ de cet article. Michel Pettiaux (CBCS et FBLP), rappelant que la question de la participation à la décision politique était aussi ancienne que la démocratie, a souligné deux paradoxes. Le premier tient à l'aliénation

du sujet par sa représentation : le fait même de la médiation qui résulte de l'élection de représentants implique une déformation. D'où le choix, dans certains systèmes politiques, de la formule référendaire (qui a d'ailleurs ses propres contradictions).

## Quelle participation pour les exclus ?

Le deuxième paradoxe est lié à l'exclusion sociale elle-même : comment représenter dans l'espace public la condition d'exclu/e ? Comme le dira Benoît Van der Meerschen (Ligue des Droits de l'Homme), les exclus – sans papiers, sans abri, détenus, etc. – sont aussi exclus de la parole... Pour lui, la participation implique notamment de respecter l'autre, d'être capable d'aller vers lui, de l'écouter et de briser ses propres idées reçues, d'abandonner

ses modèles préconstruits. Mais aussi de trouver des méthodes, moyens et canaux de communication pour convaincre les usagers de participer : il faut que les mouvements soient suffisamment forts pour que les rapports de force soient renversés, ce qui est nécessaire pour arriver à des changements.

Hugues-Olivier Hubert (FCSS) se déclare, quant à lui, très ambivalent par rapport à la participation, se référant à la novlangue d'Orwell (voir plus haut) et citant Pierre Desproges : « notre monde a résolu tous les problèmes en appelant un chat un chien »... Il souligne les deux acceptions étymologiques du terme : l'implication (prendre part, s'associer à une action ou une décision) et la redistribution (prendre ou recevoir sa part, cf. partage). Ces deux acceptions doivent être réunies dans les faits, sous peine de voir la « par-

ticipation » camoufler les inégalités socio-économiques, la dualité sociale, l'exclusion. Or, concernant la pauvreté, les politiques publiques mettent aujourd'hui l'accent sur la réparation de la rupture (du lien social et du lien avec le marché du travail) au détriment de la redistribution des richesses, de la lutte contre les inégalités de statut et de rémunération.

Hubert propose une modélisation des formes de participation :

- Au niveau microsociologique, les gens s'associent à une activité qui leur est proposée, ils s'accrochent à du collectif et peuvent se revaloriser. C'est légitime mais cela ne suffit pas pour arriver à un changement social.
- Au niveau mésosociologique, les usagers sont associés à la vie même de l'association (y compris aux processus de décision) : on travaille sur la hiérarchie entre professionnels et usagers mais ces derniers ne s'autonomisent pas.
- Au niveau macrosociologique, on agit sur les causes de la pauvreté. Et, pour cela, on a besoin des politiques.

La critique la plus fondamentale qu'envoie Hugues-Olivier Hubert à la participation est celle-ci : en quoi la participation des pauvres a-t-elle un impact quelconque sur les inégalités sociales ? Impliquer les pauvres dans les décisions qui les concernent, cela signifie-t-il seulement les entendre sur la pauvreté ? Ce n'est alors qu'un jeu de dupes, d'une incroyable violence. « Entendra-t-on un jour les pauvres sur les politiques fiscales ? » lance-t-il ironiquement.

Alain Cherbonnier

*Thomas Lemaigre (Agence Alter) a quant à lui replacé la question de la participation dans son contexte historique, évoquant les courants qui ont joué – et jouent encore – un rôle dans les politiques sociales en Belgique : le mouvement ouvrier, dans ses déclinaisons socialiste et démocrate-chrétienne ; la démocratie culturelle (cf. les liens très forts entre la participation et l'éducation permanente) ; la charnière de Mai 68, qui a entraîné des innovations dans le champ social au cours des années 1970 et 1980 (notamment une valorisation du travail collectif et communautaire, une redéfinition des rôles respectifs professionnel/usager) ; et le tournant des années 1990 avec la publication du Rapport général sur la pauvreté, l'activisme de collectifs de chômeurs, de sans-abri, etc., et l'apparition d'une certaine ingénierie de la participation (codifications méthodologiques, mise en place de dispositifs).*

*Dans les années 2000, des documents paraissent tous les deux ans pour actualiser le Rapport sur la pauvreté ; une forme de participation – qui est plutôt de l'ordre de la concertation – se met en place avec les organisations de personnes pauvres ; d'autres mouvements demandeurs de participation surgissent et/ou cherchent à se faire reconnaître (notamment les associations de patients dans les milieux de soins). La décennie se clôt avec l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et la présidence belge de l'UE, qui met la question à l'ordre du jour ou plutôt du semestre. Mais le fait que l'invitation à participer vienne d'en haut a des effets paradoxaux : d'un côté cela légitime les organisations participantes, de l'autre cela met en évidence leurs limites, renforce leurs tensions internes et fait naître des doutes sur l'arrière-plan de l'invitation (risques d'instrumentalisation).*

# écho du clps

## Assu-études : une enquête auprès des acteurs de l'enseignement secondaire

**Tester les limites, jouer avec le feu, provoquer, narguer... des comportements d'adolescent qui nous interpellent en tant qu'adultes, parents ou professionnels. Au sein de l'école, comment s'expriment ces comportements ? Comment les acteurs scolaires les gèrent-ils ? Et ont-ils des besoins spécifiques pour y faire face ? Bien, et alors l'école est-elle un lieu de prévention ? C'est pour éclaircir ces questions et bien d'autres que le CLPS de Bruxelles a mené une recherche exploratoire. Des directeurs, des professeurs, des éducateurs, médiateurs, centres PMS, services PSE s'expriment et expliquent. L'école nous livre des enseignements.**

Le Gouvernement de la Communauté française (Ministres de la Santé et de l'Enseignement) confie en 2007 aux CLPS le Point d'Appui Assuétudes aux écoles secondaires. A Bruxelles, ce Point d'Appui Assuétude ou PAA est également soutenu par la COCOF. Le PAA joue le rôle d'interface entre les organismes oeuvrant dans la prévention des assuétudes en milieu scolaire et les établissements d'enseignement secondaire. Sa mission ? Faire un relevé des besoins des acteurs scolaires, favoriser la création et le renforcement de réseaux, de partenariats, et diffuser ces informations.

Dans *Bruxelles Santé* de juin 2010, nous avons abordé le processus de l'enquête, sa méthodologie, et livré quelques témoignages, qui sont détaillés dans le document publié aujourd'hui. Pour rappel, en 2009, nous avons invité plusieurs partenaires<sup>1</sup> à former un comité de concertation pour nous aider, entre autres, à travailler le questionnaire de cette enquête. Le CLPS de Bruxelles estime qu'il est urgent de se rendre dans les écoles, là où se vit la complexité du quotidien. Et ainsi mieux cerner les besoins et les attentes des acteurs scolaires.

### Le poids des mots...

Sans le choc des photos ! Dans le cadre de cette enquête, la densité des témoignages que nous recueillons est impressionnante. Bien sûr, nous avons une grille de lecture mais nous sommes tiraillés : difficile de couper à vif dans ces paroles livrées. Nous avons le souhait de les restituer au mieux ! Une partie importante de l'ouvrage, c'est un choix, rend compte de ces paroles. Elles nous paraissent révéler avec le plus d'acuité la réalité vécue sur le terrain. Et elles mettent en lumière la variété des contextes de travail, des pratiques. Elles nous éclairent quant à la diversité des points de vue.

« Il y en a qui fument et qui gèrent bien mais il faut être réaliste, cela concerne 2 élèves sur 10 qui fument ; les 8 autres sont en difficulté au niveau de la prise de notes, de la concentration, de l'effort à fournir... Il y a un grand risque de décrochage. » Ou encore : « Se mettre en danger, cela peut être tout : une relation amoureuse qui tourne mal peut être plus grave que fumer du cannabis ».

Soulignons qu'interrogés sur leurs attentes et leurs besoins pour aborder, gérer et prendre en compte les comportements à risque, les acteurs scolaires, s'ils expriment leurs besoins, font surtout part d'un sentiment d'impuissance, de désarroi et de solitude. Ils sont unanimes pour dire qu'ils agissent trop dans l'urgence, au coup par coup : « Le prof est seul, c'est la débrouille, chacun gère comme il peut. » Heureusement, ces acteurs scolaires ont de nombreuses pistes et propositions... à découvrir dans la publication.

## Convergences et divergences : décryptage

Cette somme de témoignages nécessite bien sûr un vrai travail de recoupement. Les mettre bout à bout, les croiser, les interroger est une phase aussi passionnante que le recueil de ces paroles. L'analyse tente l'épuration sans dénaturer ni caricaturer. Nous nous intéressons aux divergences et convergences des propos des acteurs scolaires en tenant compte de leur fonction et de leurs élèves, public favorisé ou moins. L'école est un milieu de vie où se côtoient des sentiments et des risques partagés. Il est intéressant aussi de pointer que ces acteurs portent un regard les uns sur les autres. Et là nous sommes attentifs à inclure la place des parents. S'attarder sur les perceptions et les représentations de chacun nous permet d'identifier les interactions des uns et des autres et

les collaborations possibles. On parle de réseau, d'échange, de se passer la main... Qu'en est-il sur le terrain ?

Au travers des propos des intervenants scolaires, la question de l'articulation avec l'extérieur de l'école est sous-jacente. Nous nous demandons comment l'école fait lien avec cet extérieur. Un propos qui illustre cette tension : « Tout ne doit pas être reporté sur l'école. L'école doit redevenir un lieu d'apprentissage. Mais d'un côté, mobiliser les jeunes à aller à l'extérieur est très difficile. » Cette question de l'articulation intra-muros/extra-muros se décline aussi en regard des temps propres à l'école, de ses rythmes, de ses règlements, des liens avec les parents, si proches et si lointains...

Alors, l'école peut-elle être un terrain de prévention ? Pour répondre à cette question, l'analyse s'attache à cerner les difficultés mais aussi les opportunités pour installer une dynamique de prévention. Bien sûr, il s'agit de coller à la réalité de l'école et d'adopter des approches de travail différentes. La formation comme la concertation sont avancées, mais d'autres propositions émergent.

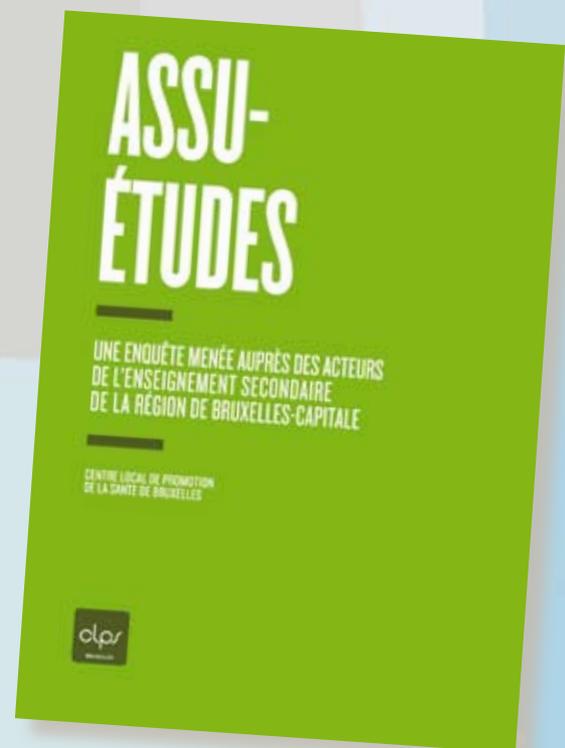
## Et pour conclure

Nous concluons, oui ! Mais bien évidemment en lançant des pistes de travail et de réflexion. Notre souhait, soucieux de valoriser une approche de promotion de la santé, est de pouvoir susciter de l'échange entre tous les acteurs

de tous les secteurs. Si la santé est l'affaire de tous, elle reste à construire ensemble.

*Pour l'équipe du CLPS  
de Bruxelles,  
Patricia Thiebaut*

Cette publication est disponible sur simple demande au CLPS de Bruxelles, 151 rue Jourdan, 1060 Bruxelles, 02/639.66.88, info@clps-bxl.org



1. L'asbl Infor-Drogues, le FARES, l'asbl Modus Vivendi, l'asbl Le Pélican, la Plate-forme Prévention Sida, l'asbl Prospective Jeunesse, le Centre PMS de la Communauté française de Woluwé, le Centre PSE de Bruxelles Ville, le CEFA de Saint-Gilles et le SIPES (Ecole de Santé Publique de l'ULB).

# élargissons le débat

---

---

## Les effets sanitaires du bruit

---

---

L'OMS a récemment publié un rapport sur les effets sanitaires du bruit causé par la circulation en Europe. Il ressort de ce texte que la pollution sonore constitue une réelle menace pour la santé publique. Après la pollution atmosphérique, le bruit constituerait même le second facteur environnemental ayant un impact négatif sur la santé humaine. Plus précisément, ces nuisances sont à l'origine non seulement de désagréments et de perturbations du sommeil, mais aussi de crises cardiaques, de troubles de l'apprentissage et d'acouphènes. Le bruit entraînerait, en outre, des troubles comportementaux comme l'agressivité voire des troubles de la santé mentale comme l'anxiété.

Dans notre Région, le bruit est considéré comme une des principales nuisances environnementales qui perturbe la qualité de vie des Bruxellois. Plus de la moitié des ménages se déclarent effectivement insatisfaits de leur environnement sonore (trafic aérien, bruit de voisinage, trafic routier...). Bruxelles Environnement a estimé le pourcentage de la population bruxelloise potentiellement soumise à des niveaux de bruit allant, la nuit, de 45 à 75 décibels, c'est-à-dire supérieurs aux normes. Il ressort que

24 % de la population est exposée à un niveau de bruit allant de 50 à 55 décibels, 14% à un niveau allant de 55 à 60 décibels et 5% à un niveau supérieur à 60 décibels. Ces valeurs sont supérieures à celles recommandées par l'OMS.

S'il est évidemment impossible de supprimer les bruits, il convient d'agir de manière concertée, en impliquant non seulement les différents Ministres régionaux et ceux des autres niveaux de pouvoir concernés, mais aussi les gestionnaires d'infrastructures de communication, afin d'améliorer significativement la situation et d'atténuer les conséquences négatives sur la santé des citoyens bruxellois.

*Béatrice Fraiteur  
Députée bruxelloise MR*

---

---

## Pollution automobile : l'heure est arrivée

---

---

En 2011, trois mois auront suffi à Bruxelles pour atteindre le nombre de pics de pollution de l'air autorisés sur une année ! Ces données tendent à montrer une « installation » dans la durée de la pollution de l'air à Bruxelles, avec toutes les conséquences néfastes pour la santé que l'on connaît : développement et aggravation

des affections respiratoires et des insuffisances cardiaques, diminution de l'espérance de vie, etc. La diminution du taux de particules fines  $PM_{2,25}$  dans l'atmosphère à hauteur de 10 microgrammes par mètre-cube, valeur préconisée par l'Organisation mondiale de la santé, permettrait d'augmenter l'espérance de vie des personnes âgées de plus de 30 ans jusqu'à 22 mois. Dans le même temps, elle ferait épargner plus de 30 milliards d'euros aux différents pays européens<sup>1</sup>.

Agir en la matière est donc une simple question de bon sens. On connaît la principale source du problème à Bruxelles : le trafic motorisé. Les autorités régionales ont inscrit à de multiples reprises leur volonté de réduire l'ampleur de la circulation automobile (Plan régional de développement, Plans Iris 1 et 2, accords de majorité, etc.). L'urgence sanitaire et environnementale commande de traduire ces paroles en actes : instauration d'un péage urbain, révision de la fiscalité automobile, investissements dans les transports en commun, requalification de l'espace public en faveur des piétons et des cyclistes... Les écologistes ont travaillé en ce sens ces sept dernières années, par exemple à travers l'instauration de mesures d'urgence en cas de pic de pollution. Il s'agit désormais que l'ensemble des responsables politiques bruxellois prennent la question à bras-le-corps, par des mesures structurelles pour la santé

de l'ensemble des habitantes et habitants de la Région.

*Jacques Morel  
Député Ecolo*

1. Source : étude Aphekom - [www.aphekom.org](http://www.aphekom.org)

---

## **Valida : un modèle de collaboration qui transcende cultures, langues et philosophies**

---

Avec 175 lits et plus de 330 collaborateurs répartis sur deux sites, le Centre hospitalier Valida est le plus grand centre de réadaptation gériatrique et neuro-locomotrice de la Région bruxelloise. Il offre aux patients hospitalisés et ambulants des soins spécialisés au sein d'une équipe pluridisciplinaire, ainsi que des consultations médicales quotidiennes dans sa polyclinique.

Pourtant, cette importante unité de soins n'est née officiellement qu'en 2008, sous l'impulsion de la Commune de Berchem-Ste-Agathe et de son CPAS, qui ont inscrit le Centre Hospitalier Albert Laurent, dont le CPAS assurait alors seul la gestion, sous le statut d'« association chapitre XII ». Ce mécanisme permet à des institutions publiques de créer des partenariats avec le privé en vue d'en assurer la gestion.

Un consortium a été créé entre la Commune et le CPAS de Berchem, les Cliniques universitaires Saint-Luc, la Clinique Saint-Jean et l'UZ Brussel. Il a permis la reprise des activités du Centre Hospitalier Albert Laurent et, par la suite, la réimplantation de la nouvelle institution dans les locaux de l'ancien Hôpital Français. Cette structure, unique en son genre à Bruxelles, est donc cogérée par des acteurs publics et associatifs, elle rassemble le confessionnel et le laïque ainsi que les deux communautés linguistiques.

Et c'est une structure qui marche ! En moins de 4 ans, le Centre hospitalier Valida a assuré sa pérennité financière, les deux derniers exercices terminant même en léger boni. La polyclinique continue de s'enrichir de nouvelles spécialités : elle en compte aujourd'hui 28. Le seuil de 25.000 consultations a été franchi au cours de l'année 2010. L'objectif de la Commune de Berchem-Ste-Agathe et de ses partenaires était d'offrir un panel de soins de santé de proximité et de qualité : pari gagné !

Pour la suite, un ambitieux programme de rénovation de l'ancien site de l'Hôpital Français prévoit, dès 2014, le regroupement de l'ensemble des activités dans ce bâtiment facile d'accès en transports en commun. Le chantier a débuté cette année avec l'ouverture d'un département d'auto-dialyse

ambulatoire et prévoit également l'installation de Solival, organisme favorisant l'autonomie et le maintien à domicile de la personne en situation de handicap par le biais d'aides techniques.

Valida est aujourd'hui un outil complet au service de tous les Bruxellois et a pour ambition de devenir un centre d'excellence au niveau national et européen grâce aux compétences réunies dans cette structure publique.

*Joël Riguelle  
Président du groupe cdH au  
Parlement francophone bruxellois*

## 1-2-3 juillet : séminaires d'été

L'Ecole des Parents et des Educateurs propose trois séminaires de trois journées au tout début du mois de juillet :

- *La résolution des conflits au quotidien*, avec Ginette Debuyck (code 11053, 180 €)
- *Faire face aux manipulateurs*, avec Isabelle Nazare-Aga (code 11002, 207 €)
- *Enfant ni ange ni démon*, avec Annick Thomas (code 11056, 180 €)

Renseignements et inscriptions sur [www.ecoledesparents.be](http://www.ecoledesparents.be).

## Promotion de la santé : formation 2011-12

L'asbl Repères organise à nouveau à Bruxelles son programme « Des concepts à la pratique en promotion de la santé ». Quatre journées de formation (22 septembre, 13 et 27 octobre, 17 novembre 2011) suivies de six demi-journées d'échanges de pratiques (12 janvier, 9 février, 8 mars, 19 avril, 3 et 25 mai 2012).

Renseignements et inscriptions auprès du CLPS de Bruxelles, co-organisateur : 02/639.66.88.

## 30 septembre : participation des patients

« Plus de participation des patients, oui mais comment ? » : à Bruxelles, une conférence pour poursuivre, peut-être, la réflexion entamée dans nos pages intérieures. La Fondation Roi Baudouin propose cette conférence interactive pour contribuer au développement de la participation des patients. Programme, formulaire d'inscription en ligne et informations pratiques dans les e-news de juin de la FRB (voir [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)).

## Bruxelles Santé INFO est disponible gratuitement

Bruxelles Santé INFO est un feuillet d'information, supplément au trimestriel Bruxelles Santé, qui propose aux usagers des services sociosanitaires bruxellois, 4 pages d'informations validées, utiles, pratiques et concrètes.

Au sommaire des premiers numéros : le statut OMNIO, la GRAPA, les services d'aide à domicile, les centres d'accueil téléphonique, la Promenade Verte, les Points Verts de l'Adeps.

Si vous souhaitez mettre Bruxelles Santé INFO à disposition de votre public, vous pouvez contacter l'asbl Question Santé au 02/512.41.74 ou écrire à [info@questionsante.org](mailto:info@questionsante.org)

Pour découvrir le Bruxelles Santé INFO: [www.bruxellessante.org](http://www.bruxellessante.org)



Secrétariat de rédaction :

Alain Cherbonnier  
Marie-Hélène Salah

Conseil de rédaction :

Dr Robert Bontemps  
Dr Murielle Deguery  
Thierry Lahaye  
Dr Roger Lonfils  
Solveig Pahud  
Dr Patrick Trefois

Graphisme :

Carine Simon

Avec le soutien de  
la Commission communautaire française  
de la Région de Bruxelles-Capitale.



Une réalisation de l'asbl Question Santé

Tél.: 02/512 41 74 Fax: 02/512 54 36

E-Mail : [info@questionsante.org](mailto:info@questionsante.org)

<http://www.questionsante.org>



Editeur responsable : Dr P. Trefois,  
72 rue du Viaduc - 1050 Bruxelles

Les articles non signés sont de la rédaction.  
Les articles signés n'engagent que leur auteur